



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois avril à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 24	Votants : 26
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, Véronique LAMOUR, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Sandrine LE GAL, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, Yoann LE FICHER, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Simon LE METAYER, Valentine MARTIN,

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marie-Pierre PICAUT à Marie-Christine TALMONT
Stéphanie LE TOQUIN à Didier LE GAILLARD

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Yoann HEMON

Secrétaire de séance : Yoann LE FICHER


Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Modalités de prise en charge financière de la formation
Délibération n°2026_32
Nom.Actes (7.1)

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le **Sortie « Aquascope »** 
ID : 056-215601402-20260403-DEL_2026_32-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Convention Territoriale Globale (CTG), par délibération n°2022_06_03_09, en partenariat avec les communes de Locminé, Plumelin, Saint-Jean-Brévelay et Bignan ;

CONSIDÉRANT l'organisation d'une sortie au Aquascope de Poitiers, le jeudi 23 avril 2026, avec 12 places réservées pour les jeunes de Moréac et 1 place pour un encadrant ;

CONSIDÉRANT que le coût des billets d'entrée varie de 74 € à 80 € selon l'âge des participants ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Christine TALMONT, adjointe au Maire déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

Il est proposé que la commune prenne en charge 24 à 30 € par billet, afin de permettre aux jeunes de participer à la sortie dans de bonnes conditions financières, et estime que le reste, soit environ 50 €, restera à la charge des familles. Il est précisé que cette sortie sera prioritairement proposée aux jeunes habitués de l'espace jeunesse, en veillant à assurer une mixité des sexes pour favoriser l'équilibre et la convivialité au sein du groupe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la participation financière de la commune pour les billets d'entrée à hauteur de 24 à 30 € par participant ;
- **DE PRÉCISER** que le solde restant sera à la charge des familles ;
- **DE CONFIRMER** que la sélection des participants priorisera les jeunes habitués de l'espace jeunesse, en respectant la mixité des sexes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son suppléant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération dans le cadre de la sortie « Aquascope ».

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 3 avril 2026*

*Yoann LE FICHER,
Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

